

BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

Grandes Cultures



ARC MEDITERRANEEN

N°3 – 18 avril 2019

Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV
de la région
Occitanie



Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV
de la région
PACA



A retenir

BLE DUR

Stades : grande hétérogénéité des stades selon la date de semis et le secteur.

Ravageurs : risques faibles. Présence importante de criocères dans tous les secteurs.

Maladies fongiques : de la rouille jaune est observée sur plusieurs parcelles désormais, dans l'Hérault et en Camargue, sur des variétés sensibles. Présence d'oïdium en Camargue et dans la plaine de la Durance.



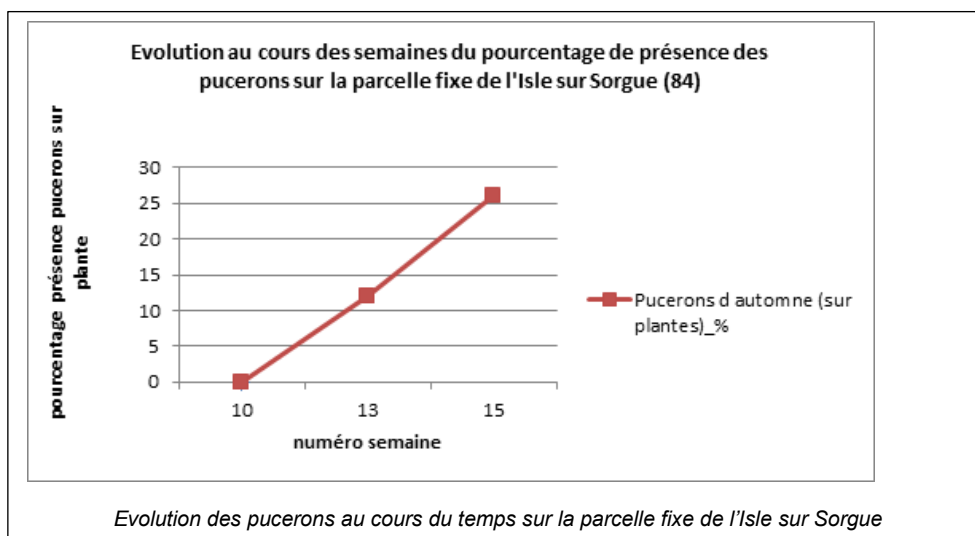
BLE DUR

• Stades phénologiques et état des cultures

- **Sur la zone la plus précoce** (Narbonne-Nîmes), sur la variété Anvergur, les blés précoces d'octobre vont du stade « dernière feuille étalée » sur Nîmes à « épi sorti » sur Narbonne. Les blés semés en janvier sont au stade 1 nœud.
- **Dans les zones plus tardives**, les blés semés en octobre sont au stade 2-3 nœuds sur l'Isle-sur-Sorgue et Apt, et à 2 nœuds dans les Alpes de Haute Provence (Gréoux les Bains, Montagnac) nœuds. Les semis les plus tardifs de janvier sont au stade épi 1 cm - 1 nœud.

• Pucerons

Dans le secteur de l'Isle-sur-Sorgue, la présence de pucerons continue à augmenter sur la parcelle fixe suivie pour atteindre 25% des plantes portant au moins un puceron, soit une augmentation des plantes touchées de 13% en l'espace de 15 jours. Des pucerons sont également observés sur la parcelle fixe de Prades-le-Lez au nord de Montpellier. Des pucerons sont également observés dans la vallée du Rhône et au Nord de Montpellier. Les conditions chaudes et humides après les pluies semblent leur être favorables.



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Arvalis Institut du Végétal,
Chambres régionales
d'Agriculture d'Occitanie et
PACA, DRAAF Occitanie et
PACA, Terres Inovia,



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Période de risque : De la levée à fin tallage puis du stade épiaison à grains laitoux-pâteux.

Seuil indicatif de risque :

- de levée à fin tallage : 10 % de plantes portant au moins un puceron, ou présence de pucerons plus de 10 jours dans la parcelle.

- d'épiaison à grains laitoux-pâteux : 1 épi sur 2 colonisé par au moins un puceron.

Auxiliaires : les larves de syrphes sont des prédateurs très voraces, elles peuvent consommer entre 400 et 700 pucerons en 10 jours. Les larves et les adultes de coccinelles peuvent manger 10 à 130 pucerons par jour. D'autres auxiliaires comme les araignées, les chrysopes, les forficules et les micro-hyménoptères sont également des prédateurs non négligeables.

Évaluation du risque : Le risque est pour l'instant faible dans les deux régions car le stade actuel des blés n'est pas un stade sensible. Peu de parcelles ont une pression aussi forte que celle observée à l'Isle sur Sorgue. Il faudra être vigilant quand le blé sera à épiaison. Dans les parcelles où il y a des pucerons, il est important d'observer s'il y a présence ou non d'auxiliaires qui vont réguler naturellement les pucerons.

• Rouille jaune (*Puccinia striiformis*)

De la rouille jaune a été observée sur une parcelle flottante à Arles (13) sur du blé dur de la variété Voilur ainsi qu'à Béziers et Villeneuve les Maguelone (84) sur la variété Miradoux. Présence aussi observée sur des variétés de blé tendre (RGT Talisko).

Description des dégâts de rouille :

Apparition de fines taches chlorotiques allongées dans le sens des nervures (stries) puis apparition de petites pustules allongées, sur ces taches, de couleur jaune orangée.

Les symptômes de rouille jaune apparaissent d'abord par foyer.

Période de risque : de redressement à grains laitoux.

Seuil indicatif de risque : A partir du stade épi 1 cm : présence de foyers actifs.

A partir du stade 1 nœud : Dès les premières pustules présentes.

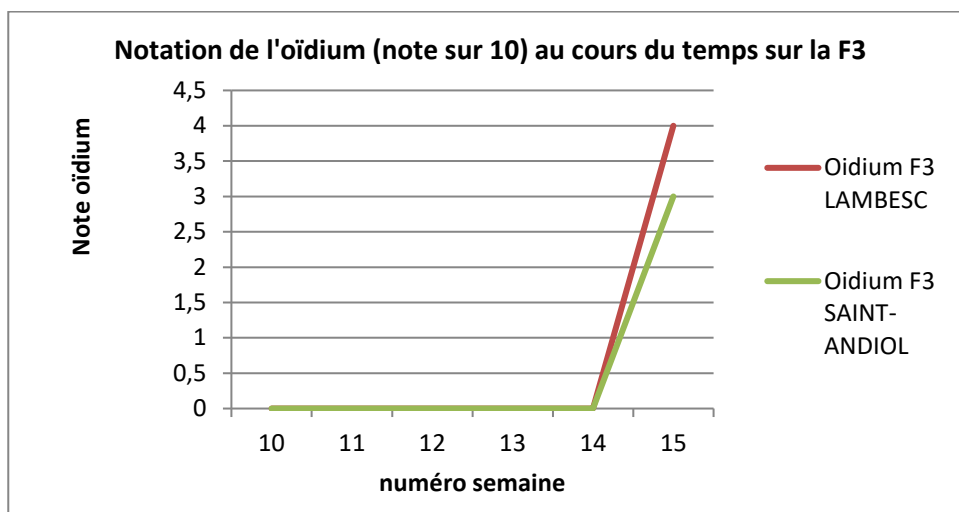
Évaluation du risque : la présence de rouille jaune a été observée soit sur des parcelles avec un environnement particulier (humide et abrité) soit sur des variétés sensibles (Miradoux). Sa présence doit être contrôlée régulièrement sur les parcelles, mais le risque est pour l'instant faible, à part sur les parcelles où la présence de rouille a déjà été signalée. Les agriculteurs qui ont semé des variétés sensibles comme Miradoux, doivent être particulièrement vigilants

• Oïdium (*Blumeria graminis*)

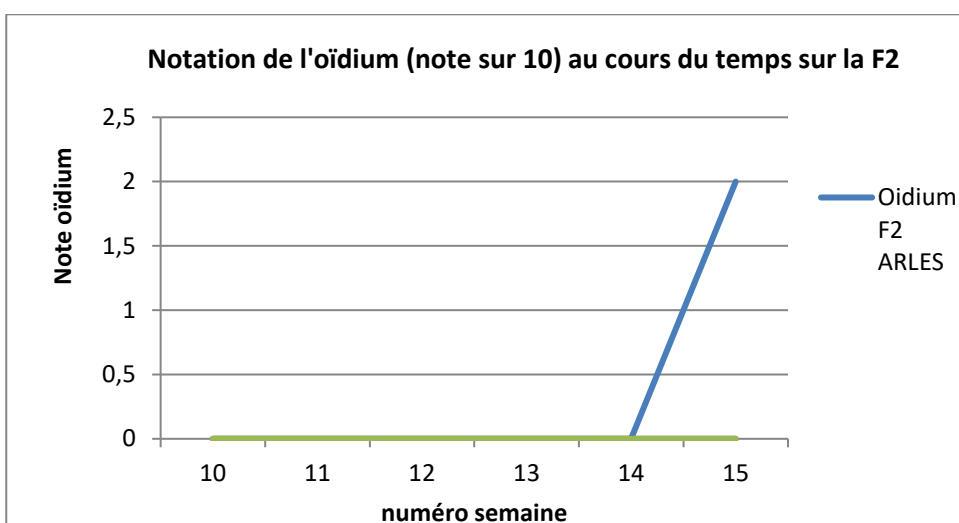
De l'oïdium continue à se développer, en Camargue (Arles) mais également du côté de Salon de Provence (Lambesc) et de Saint Andiol, dans la plaine de la Durance. L'oïdium a dans ces trois zones atteint la F3 (Lambesc et Saint Andiol) voire même la F2 à Arles. Jusqu'à 40% des feuilles F3 sont touchées sur la parcelle fixe de Lambesc.



Pustules d'oïdium.- Photo Arvalis



Evolution de la proportion de plantes atteintes par l'oïdium au cours du temps (notations sur F3)



Evolution de la proportion de plantes atteintes par l'oïdium au cours du temps (notations sur F2)

Période de risque : de redressement à grains laiteux.

Seuil indicatif de risque : A partir du stade épi 1 cm :

- Variétés sensibles : plus de 20% des plantes atteintes sur les étages foliaires supérieurs (3 dernières feuilles)
- Autres variétés : plus de 50% des plantes atteintes sur les étages foliaires supérieurs (3 dernières feuilles).

Évaluation du risque : la présence d'oïdium a commencé à être observée depuis 3 semaines sur plusieurs parcelles en Camargue sur des blés tardifs de janvier. On en retrouve désormais sur les 3 dernières feuilles des blés et au-delà de la Camargue en allant sur la plaine de la Durance. Le risque est élevé pour certaines parcelles. Un suivi des parcelles est nécessaire.

• **Septoriose** (*S. tritici*, *S. nodorum*)

De la Septoriose est toujours observée dans certaines zones. Sur la parcelle fixe de Mondragon (84), dans la vallée du Rhône, la maladie qui était observée sur les feuilles du bas, est désormais présente sur les trois dernières feuilles développées du blé.

Description des dégâts de septoriose :

Deux types de symptômes existent :

- Tâches blanches allongées

- Tâches brunes, de formes ovales ou rectangulaires, éparses, souvent bordées d'un halo jaune. Les taches se rejoignent pour former de grandes plages irrégulières. Elles sont visibles sur les deux faces du limbe.

Période de risque : de 1-2 nœuds à floraison.

Seuil indicatif de risque: à partir du stade 2 nœuds, observer la F2 du moment sur une vingtaine de plantes (en ne comptant que les feuilles déployées). A partir du stade dernière feuille pointante, observer la F3 déployée du moment.

- pour les variétés sensibles : si plus de 20 % des feuilles observées présentent des taches de septoriose, la maladie doit être maîtrisée avant les prochaines pluies.

- pour les variétés peu sensibles, le seuil est de 50 % de feuilles atteintes.

Évaluation du risque : Risque faible. Pour l'instant, la septoriose se trouve sur les feuilles du bas pour la plupart des blés touchés.

• Adventices

Des chardons à différents stades sont toujours signalés sur les différents secteurs, avec de la renouée et des chénopodes particulièrement présents dans le secteur d'Avignon-Apt.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Le bulletin de santé du végétal a été préparé :

- pour la filière blé dur, par l'animateur filière d'ARVALIS – Institut du végétal et élaboré sur la base d'observations réalisées par Agribio Union, Arvalis, CAPL, Les Chambres d'agriculture de l'Aude, de l'Hérault et du Gard, les LEGTA Aix Valabre et l'Isle sur Sorgue, les Ets Mage, Groupe Perret, SCAD, Terroirs du Sud.

Ces bulletins sont produits à partir d'observations ponctuelles. S'ils donnent une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. Les CRA d'Occitanie et de PACA dégagent donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.